

DOLFINES

Société anonyme au capital de 8.472.774 euros
Siège social : 12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

FR0010377127 – ALDOL

(La "Société")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

A. A TITRE ORDINAIRE :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
3. Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'administration relatifs aux utilisations au cours de l'exercice 2020 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires ;
4. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
6. Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes relatifs aux augmentations de capital réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
7. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
8. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Approbation des dépenses non déductibles – situation des capitaux propres ;

9. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
10. Information des actionnaires sur les mesures mises en place par la Société pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et aux conséquences potentielles de cette crise pour la Société ;
11. Fixation de la rémunération à accorder aux administrateurs de la Société pour l'exercice 2021 ;
12. Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions ;

B. A TITRE EXTRAORDINAIRE :

13. Mise à jour de l'objet social de la Société et modification correspondante de l'article 2 des statuts ;
14. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les délégations de compétence et/ou de pouvoir soumises à l'assemblée générale des actionnaires ;
15. Lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes relatifs auxdites délégations ;
16. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues ;
17. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
18. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public ;
19. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier ;
20. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
21. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres

de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ;

22. Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale ;
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des 20^{ème} à 24^{ème} résolutions ;
24. Fixation du montant global des délégations conférées aux termes des 20^{ème} à 24^{ème} résolutions ;
25. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
26. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le Conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
27. Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
28. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des 29^{ème} et 30^{ème} résolutions ;
29. Autorisation à donner au Conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
30. Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise ;
31. Division de la valeur nominale de l'action ;
32. Emission d'obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions au profit de la société NEGMA GROUP LTD ;
33. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les résultats du 2^{ème} semestre 2020 ont été en deçà des objectifs. Pendant le 3^{ème} trimestre nous avons pu ressentir une petite reprise de l'activité, notamment à l'international. Au début du 3^{ème} trimestre, nous avons vu un regain de demandes dans le secteur pétrolier, particulièrement grâce à l'intensification de notre présence en Algérie et à l'obtention d'un nouveau contrat dans la géothermie.

Mais ce frémissement a été de nouveau freiné par la 2^{ème} vague de la pandémie de Covid-19, avec de nouvelles fermetures de frontières et les mises en confinement de la population.

La Société a dû s'adapter à ce nouveau contexte. Un certain nombre de projets ayant été à nouveau reportés ou annulés.

Dans ce contexte très particulier, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 58% par rapport à l'exercice précédent, avec 2.525.286 € contre 6.030.818 € pour l'exercice 2019.

o **Assistance Technique (Dolfines Services)**

Le chiffre d'affaires réalisé par la division Dolfines Services en 2020 est de 777.621 euros contre 2.102.950 euros en 2019.

L'arrêt des campagnes forage ainsi que la suspension ou le fort ralentissement des programmes d'investissements de tous les opérateurs pétroliers impactés par la crise sanitaire mondiale, a entraîné la plus forte baisse de chiffre d'affaires enregistrée dans cette division. Face à cette situation, il a été décidé d'abaisser considérablement les coûts de cette division en procédant à sa restructuration complète.

Toutefois, une légère reprise a pu être constatée sur le quatrième trimestre 2020. Seul un redémarrage significatif de ces activités aura un impact sur le volume des ventes.

o **Audit/Inspection (Dolfines Factorig)**

Le chiffre d'affaires réalisé par la division Dolfines Factorig en 2020 est de 1.383.579 euros contre 3.131.151 euros en 2019.

Malgré l'important impact sur les activités de cette division dû la pandémie de Covid-19, nous avons réussi à rester actif auprès de nos clients via notre communication régulière.

Nous avons renforcé notre présence locale dans des régions différentes avec notre succursale aux UAE, notre filiale au Brésil et de nombreux partenaires solides en Afrique et en Asie.

La Société a développé une technologie de services à distance pour l'activité d'audit et inspection. Cette méthodologie a été mise en œuvre avec succès pour un certain nombre de clients à l'étranger grâce à un logiciel spécialisé développé par nos services.

Les clients sont rassurés et satisfaits de cette technologie de gestion de projets avec une équipe hybride (les experts en support au bureau auxquels s'ajoutent les techniciens locaux en présence physique).

Cette solution a permis à Dolfinés Factorig de réaliser des projets dans des pays tels que la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, le Brésil, l'Algérie et les E.A.U.

o **Bureau d'études – Ingénierie (Dolfinés Solutions)**

Le bureau d'études n'a eu que très peu d'activité dans le secteur Oil & Gas en 2020. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2020 s'élève à 28.420 euros contre 122.950 euros en 2019.

Le chiffre d'affaires réalisé correspond à la mise à disposition d'un ingénieur du Bureau d'Etudes.

o **Forage & Management de Projet (Dolfinés Contracting)**

Le chiffre d'affaires réalisé par Dolfinés Contracting en 2020 est de 335.368 euros contre 577.768 euros en 2019.

L'activité s'est principalement focalisée sur un projet de plateforme d'intervention.

Au cours du quatrième trimestre 2020, nous avons reçu plusieurs sollicitations pour gérer le démarrage d'appareils de forage arrêtés depuis des années. Le rebond du prix du baril devrait nous rapporter plus d'opportunité dans ce domaine.

o **New Energies**

Au cours de l'année 2020, la Société a maintenu un minimum d'activité R&D et a poursuivi ses efforts commerciaux pour valoriser le potentiel du flotteur TRUSSFLOAT et pour répondre à des clients sur les caractéristiques d'éoliennes de plus grande puissance en vue des développements de champs à partir de la deuxième partie de la décennie.

Toutefois le faible chiffre d'affaires engendré par l'entreprise oblige à limiter cet effort. Malgré cela nous avons décidé de mettre en place une offre de services dans l'éolien offshore sur la base de l'expérience de la Société dans les services d'inspection et d'ingénierie dans le secteur pétrolier et gazier. Pour se faire nous avons signé un accord de collaboration avec 8.2 France, une société déjà présente dans le secteur de l'éolien. Cette collaboration doit aboutir à une offre plus étendue au 1er semestre 2021 et devrait porter ses fruits au 2ème semestre 2021.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2020, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 41.368,73 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 12.419,62 € consacrés à la poursuite du développement du flotteur support d'éoliennes de grande capacité Trussfloat.
- 11.308,21 € consacrés à la poursuite de l'étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus

les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche

- 17.640,90 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division Dolfines Factorig d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.134.162 € au 31/12/2020.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes et celui de l'optimisation de la plateforme flottante sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2020 à 18.594 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

1.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La conjoncture internationale due à l'arrivée de la vaccination tend à s'améliorer dans le secteur de la production pétrolière. Malgré des contraintes fortes sur la mobilisation de personnel à l'international nous entrevoyons tout de même une reprise de l'activité d'inspection et d'audit. Par ailleurs nous avons confirmé la signature d'un contrat pour le design d'une plate-forme d'intervention 'offshore' qui permet de contribuer fortement à notre capacité d'ingénierie.

Nous prévoyons donc un accroissement de nos activités en tablant sur :

- Une meilleure conjoncture du secteur des services O&G envisagée par de nombreux acteurs du secteur suite à l'augmentation de la croissance post pandémie, donc de la demande énergétique associée ;
- La réouverture des frontières qui permettra à la Société de reprendre progressivement ses activités de services avec ses propres experts ayant enfin la possibilité de voyager ;
- L'élargissement des services proposés par la Société dans le domaine des énergies renouvelables, notamment dans la filière de l'éolien 'offshore' qui commence à se structurer en France. Notre nouvelle offre en collaboration avec 8.2 France révélera alors sa pertinence.

Après une année 2020 marquée par la forte baisse des investissements dans le secteur Oil & Gas parallèlement à celui des prix du pétrole jusqu'à 20 \$/bbl (pétrole Brent) et la disparition de nombreuses entreprises des services pétroliers, les grands acteurs du secteur n'excluent pas, en ce début d'année 2021, une reprise progressive des investissements sur les semestres à venir.

Celle-ci serait alimentée notamment par la remontée et la stabilisation des prix du pétrole au-dessus de 50 \$/bbl (pétrole Brent). Au-delà, elle bénéficierait d'une reprise de la demande dans un contexte post-Covid.

Dolfines Services a constaté que la hausse du prix du baril a permis le redémarrage de certains chantiers en Afrique qui se concrétise par une légère hausse du chiffre d'affaires dans le courant du premier trimestre 2021.

Factorig, très actif sur le marché international des Audits et Inspections d'équipements de forage, a ainsi largement reconstitué son carnet de commandes avec plusieurs contrats importants depuis le début de l'année 2021.

L'offre de Factorig se positionne idéalement pour répondre au renforcement continu des exigences réglementaires de contrôle et de sécurité des infrastructures pétrolières et gazières, ce qui contribue de façon complémentaire à la transition écologique.

La levée de fonds de 1,5 millions d'euros en janvier 2021 traduit l'engagement fort de la Société dans le domaine des énergies renouvelables, et en particulier l'éolien flottant et l'hydrogène vert. Ces fonds permettront d'intensifier les travaux d'adaptation du design de notre plateforme semi-sousmersible aux éoliennes de 15 MW et plus, qui constitueront le standard du marché de l'éolien flottant dans les années à venir.

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de redéfinir l'objet social de la Société pour correspondre aux objectifs métiers.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice :

- En date du 6 janvier 2021, des investisseurs qualifiés ont souscrit à 300.000 actions ordinaires de la à un prix fixé à 2,20 € par action en application des décisions prises par le Conseil d'administration le 9 décembre 2020 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Le 11 janvier 2021, le versement des souscriptions à 300.000 actions a été réalisé pour un montant de 660.000 euros.

Ainsi ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, au profit desdits investisseurs qualifiés, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 11 janvier 2021, le Capital social de la Société s'élève donc à 9.572.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

La différence de 360.000 € entre le montant perçu de 660.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 300.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".

Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission".

- Fin janvier 2021, la Société a réalisé avec succès un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale. Les caractéristiques des obligations convertibles émises sont : une maturité de 2 ans (échéance janvier 2023), remboursables mensuellement et assorties d'un coupon annuel nominal de 12% payable mensuellement. Le taux actuariel s'établit à environ 7% dans la mesure où les intérêts ne sont dus que sur le montant du capital restant à rembourser.

Cette levée de fonds contribuera au financement des projets de la Société dans le cadre de la transition écologique.

A partir de juillet 2021, DOLFINES aura la possibilité de rembourser sans préavis, partiellement ou totalement, les détenteurs des obligations. Par ailleurs, entre juillet 2021 et décembre 2022, les détenteurs d'obligations auront la possibilité de convertir celles-ci en actions DOLFINES avec possibilité de cession sur le marché Euronext Growth. Le prix de conversion sera calculé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes des 10 jours de Bourse précédant le jour de conversion, moins une décote de 20%.

Les obligations ne sont pas inscrites sur un marché de cotation, et sont librement négociables entre investisseurs qualifiés au sens de la réglementation.

Cette émission a été réalisée selon les meilleures pratiques du marché et en conformité avec le EU Green Bond Standard établi par le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable de l'Union européenne.

- La division Oil & Gas Services de la Société a signé un contrat de design d'un appareil de forage et d'entretien de puits offshore pour un grand opérateur pétrolier offshore en janvier 2021.

Pour mener à bien ce contrat, il a été nécessaire d'augmenter la surface de nos bureaux par une prise de bail à compter du 1er février 2021 d'un local de 131m² situé dans le même complexe que le siège social, afin d'y réunir l'équipe d'experts dédiée à ce projet.

Cette équipe est soumise aux mêmes dispositions gouvernementales liées à la crise sanitaire, soit respect des règles du télétravail, des gestes barrières et de la distanciation.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(a) DOLFINES NEW ENERGIES SAS

La Société détient 100% de la SAS DOLFINES NEW ENERGIES.

Au titre de l'exercice écoulé, DOLFINES NEW ENERGIES :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait une perte de 13.613 euros ;
- sa situation nette s'élève à -1.223 euros.

La Société a comptabilisé sur l'exercice 2020 une provision pour dépréciation des titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES pour un montant de 12.390 €.

(b) Dietswell Do Brasil Limitada

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil Limitada est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil Limitada :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 132.080 BRL (20.672€)
- A fait une perte de 131.215 BRL (-20.536€)
- Sa situation nette s'élève à 140.361 BRL (21.968€)

(c) Feumag Holding Company Limited

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'a plus la charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

4. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2020 est de 21 salariés dont 16 au siège social.

5. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2020, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro d'un montant initial de 490.000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024. Compte tenu de la crise sanitaire BPI France a différé le règlement des échéances de mars et juin 2020 reportant ainsi la fin du remboursement de ce prêt au 30 septembre 2024.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2020 est de 367.500,00 euros

- Une avance de Trésorerie de la société Sofindel, filiale de la Société d'un montant de 20.473,92 euros ;
- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 300.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 19 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2020 est de 300.000,00 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès de la BNP d'un montant initial de 100.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 20 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2020 est de 100.000,00 euros.

6. RESULTATS – AFFECTATION

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

6.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 6.166.297 euros au 31 décembre 2020 contre 6.219.401 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 2.525.286 euros contre 6.030.818 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont atteint au total 2.654.621 euros contre 6.836.717 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont atteint au total 4.582.621 euros contre 8.242.236 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à un montant négatif de 1.928.000 euros contre un montant négatif de 1.405.519 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à un montant négatif de 26.880 euros contre un montant négatif de 128.019 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à un montant négatif de 1.954.880 euros contre un montant négatif de 1.533.538 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à un montant négatif de 291.885 euros contre un montant négatif de 1.128.163 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 fait ressortir une **perte nette de 2.258.519 euros** contre une perte nette de 2.661.855 euros l'exercice précédent.

6.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2020 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 2.258.519,30 euros,
- Le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de 8.691.955,26 euros au 31 décembre 2020,
- Le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 357.572,35 euros au 31 décembre 2020,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- La perte nette d'un montant de 2.258.519,30 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (8.691.955,26) euros à (10.950.474,56) euros.

Ces résultats nous conduisent à constater que les capitaux propres de la Société restent inférieurs à la moitié de son capital social et que la situation n'a pas pu être régularisée au cours de l'exercice 2020.

7. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

7.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au 31 décembre 2020 et à la date du présent rapport, la proportion du capital détenue par des salariés est égale à 0.08 %.

7.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, notre rapport spécial informe l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce s'agissant des options de souscription ou d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

7.3 INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, notre rapport spécial informe l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce s'agissant des attributions gratuites d'actions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

8. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société s'élevait à 6.418.593 euros, divisé en 6.418.593 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a augmenté son capital de 2.854.181 euros :

- Le 22 janvier 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 61.327 euros par voie de création de 61.327 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 6 mai 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 932.854 euros par voie de création de 932.854 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 16 juillet 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 312.500 euros par voie de création de 312.500 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 30 juillet 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 156.250 euros par voie de création de 156.250 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 31 août 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 156.250 euros par voie de création de 156.250 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 15 octobre 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 135.000 euros par voie de création de 135.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

- Le 24 novembre 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 300.000 euros par voie de création de 300.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 14 décembre 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 800.000 euros par voie de création de 800.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Au 31 décembre 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 9.272.774 euros, divisé en 9.272.774 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

8.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

8.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce,

Le principal actionnaire inscrit au nominatif est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de :

- 11,91 % au 31 décembre 2020,
- 11,53 % à la date du présent rapport

Le 11 janvier 2021, une augmentation de capital a été réalisée par émission de 300.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune :

Portant ainsi le capital à un montant de 9.572.774 euros.

La répartition de l'actionnariat est la suivante :

Au 31 décembre 2020

MANAGEMENT DIETSWELL	11,99 %	1 111 366
AUTRES INVESTISSEURS	0,79 %	73 685
FLOTTANT	87,22 %	8 087 723
TOTAL	100,00%	9 272 774

A la date du présent rapport

MANAGEMENT DIETSWELL	11,61 %	1 111 366
AUTRES INVESTISSEURS	0,68 %	64 838
FLOTTANT	87,71 %	8 396 570
TOTAL	100,00%	9 572 774

8.2.2 Droits de vote

A la date du présent rapport, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	AU 31/12/2020				au 11/01/2021			
	Actions	Votes	% Cap.	% Votes	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	1 185 051	2 358 478	12,8%	22,6%	1 176 204	2 340 784	12,3%	21,8%
Flottant	8 087 723	8 087 723	87,2%	77,4%	8 396 570	8 396 570	87,7%	78,2%
Total	9 272 774	10 446 201	100,0%	100,0%	9 572 774	10 737 354	100,0%	100,0%

8.2.3 Autocontrôle

Au 31 décembre 2020 et à la date du présent rapport, la Société détient 787 actions inscrites au nominatif.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société a confié à TSAF (Tradition Securities And Futures), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, souscrit le 11 mai 2018 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Au 31/12/19, la société détenait 46.010 actions auto-détenues, le solde des mouvements de l'exercice est de moins 14.600 actions,

Au 31 décembre 2020, le solde est de 31.410 actions auto-détenues pour un montant global de 94.544,60 euros.

8.2.4 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2020.

9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ne comprennent aucune charges et dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2020, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

10. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices

11. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée par la Société au cours de l'exercice écoulé.

12. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

13. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la Société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques

14. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés les tableaux de délais de paiement suivants :

- Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice en Annexe 2
- Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice en Annexe 3

15. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution d'une rémunération au profit des administrateurs indépendants pour un total de 18.000 Euros.

16. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

17. DELEGATIONS DE POUVOIR ET OU DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de la nécessité de régulariser la situation de la Société dans les meilleurs délais, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de consentir au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétences et/ou de pouvoirs, lesquelles sont détaillées dans un rapport spécifique.

18. DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE DE L'ACTION PAR DEUX

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de diviser la valeur nominale de l'action par deux afin d'augmenter la liquidité du titre.

19. PRET OBLIGATAIRE AU PROFIT DE NEGMA GROUP LTD

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires la mise en place d'un financement obligataire permettant une levée de fonds propres potentiels de 36 millions d'euros par la conclusion d'un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, assorti de Bons de Souscription d'actions avec le fonds d'investissements NEGMA GROUP LTD.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil quitus de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

|

Annexe 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(En euros)

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	9 272 774	6 418 593	6 364 170	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	9272774	6418593	6364170	5303475	5303475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	2 525 286	6 030 818	7 149 218	6 773 790	12 490 850
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2 156 148)	(1 366 471)	(405 623)	(1 578 793)	(1 498 108)
Impôts sur les bénéfices	11 754	153	2 446	1 775	162 809
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(2 258 519)	(2 661 855)	(276 322)	(1 209 550)	(4 524 569)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(1)
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	21	39	38	38	56
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 288 962	2 641 714	3 100 537	3 027 134	5 177 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	420 802	755 816	850 266	694 088	998 720

